

RÉPONSE – QE 279 A – 23.11

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 279 – 23.09

déposée par Madame Méлина BUNTSCHU, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

TRI DES BATTERIES – PRÉVENTION

QUESTION

Aujourd'hui, il est de plus en plus courant de trouver des batteries dans des biens de consommation à usage unique ou limité, comme les E-cigarettes appelées les « puff », smartphones cassés, E-Watches and co...

Ces objets sont au cœur d'un phénomène de mode et sont de plus en plus utilisés.

D'un point de vue écologique et sécuritaire, ces objets équipés d'une batterie peuvent créer des dégâts considérables à l'environnement et peuvent prendre feu assez rapidement en cas de mauvais conditionnement.

En effet, dans certains cas, il est stipulé sur les emballages, en petits caractères, que les objets usagés doivent être ramenés au revendeur qui s'occupera de rendre le produit au fabricant pour la gestion des déchets.

Malheureusement, il est regrettable de constater que trop peu de personnes lisent réellement ces consignes, si elles sont toutefois présentes, et ces objets se retrouvent très fréquemment dans les poubelles d'ordures ménagères. Ce qui peut, d'une part, nuire à l'environnement par la pollution et, d'autre part, être un potentiel danger par l'inflammabilité desdites batteries, notamment par de fortes chaleurs ou en cas de choc.

Que fait la Ville de Vernier pour sensibiliser au tri / à la bonne gestion des objets à usage unique contenant une batterie non amovible afin d'éviter des problèmes d'atteintes environnementales et sécuritaires évidentes ?

RÉPONSE

Les piles, piles au lithium, batteries, accumulateurs lithium-ion et autres chargeurs sont des déchets spéciaux. En tant que tels, ils ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères et sont recyclés par le biais d'une entreprise spécialisée.

La meilleure manière de se débarrasser de ces objets électriques ou électroniques, et celle recommandée par la Ville de Vernier, est de les ramener chez un vendeur. Ils sont légalement tenus de les reprendre et de s'assurer de leur recyclage et/ou élimination. De plus, la fondation « SENS eRecycling », faîtière en matière de recyclage de ce type de produits, distribue aux commerçants des « Vape Recycling Bags » destinés à la récolte des E-cigarettes usagées. Ramener ces objets usagés électriques ou électroniques au magasin évite de plus un coût à la charge de la Commune : en 2022, la Ville de Vernier a transmis une tonne trois cents de piles et batteries à la société RVM.

Toutefois, depuis de très nombreuses années, la Ville de Vernier met à disposition des habitants des petites boîtes pour récolter les piles. Elles sont disponibles à la réception du Service de l'environnement urbain

(SEU) et au Service guichet prestations (SGP), à la Mairie. Les batteries de petite taille, ainsi que les petits appareils contenant des accumulateurs lithium-ion, comme les E-cigarettes, peuvent y être joints. Des conteneurs à piles sont par ailleurs disponibles sur dix (et bientôt onze) des quatorze points de récupération communaux.

D'autre part, le SEU récolte également les téléphones portables usagés. Ces derniers et les piles sont centralisés à la déchetterie communale avant d'être transmis à la société RVM, spécialiste des déchets spéciaux, qui se charge de les trier et de les recycler ou d'en assurer l'élimination.

Au demeurant, les équipes de balayeurs du SEU, en charge de la levée des corbeilles et de la déchetterie communale, ont été sensibilisées à cette problématique. Lors du tri, les collaborateurs mettent systématiquement de côté les objets pouvant contenir des piles ou des batteries, afin qu'elles soient traitées par notre prestataire de service.

La Confédération est très active au sujet des piles : le personnage « Batteryman » est connu d'un grand nombre en Suisse par le biais de publicités visuelles ou télévisuelles. Il a même son propre site internet où il rappelle que les piles et batteries ne doivent pas être jetées n'importe comment et n'importe où.

Nonobstant, la Ville de Vernier est consciente du problème, particulièrement avec l'engouement autour des cigarettes électroniques jetables. Un article sera publié dans le prochain numéro de l'ActuVernier rappelant aux citoyens les bons usages quant à l'élimination de ces déchets, qui peuvent s'avérer toxiques, voire dangereux.

La question écrite QE 279 – 23.09 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 6 novembre 2023

